

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 2 février 2026

Convocation du 26/01/2026

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Frédéric BRUERE et Vincenzo AGRELO

Absents : Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2026-05 TRAVAUX DE REBOISEMENT DES PARCELLES NUMERO 13 ET 17

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil municipal 4 devis pour le reboisement des parcelles 13 et 17 avec plantation de pins à savoir :

1) Sté RUAULT sise à BREIL – 49490 NOYANT VILLAGES :

*Devis 2025/231 et 232 :

Broyage en plein avec arasage des souches

Passage disques lourds avant labour pour casser molinie tous les 4m d'axe en axe.

Labour à la charrue forestière 3 socs tous les 4 m d'axe en axe

Reprise du labour aux disques ou landaise si deuxième passage de labour nécessaire.

Fourniture de plants selon la densité de 1660plts/ha

Pins maritimes en motte 200 VF2

Plantation à la canne tous les 1.6m x 4m

Traitement répulsif au trico en pépinière

Frais d'amené et repli du matériel

Pour un montant de 49.852,60 HT € soit 58.672,40 € T.T.C.

2) XP BOIS – Agence de Pays de Loire-Bretagne – 5, rue des Gravaux – 72200 LA FLECHE :

*Devis 212542 :

Rotobroyage en plein de la végétation et des souches
 Double passage de charrue mygale en bande tous les 4 m
 Transfert du matériel Pin maritime VF3 – Godet de 200 cc
 Pin taeda (ou pin à encens) – Motte Ellepot de 200 cc
 Chêne pubescent – motte Ellepot de 200 cc
 Chêne liège – motte Ellepot de 200 cc
 Mise en place de répulsif TRICO en pépinière
 Protection chevreuil en mailles plastique 120x14
 Piquet robinier faux-acacia scié carré 1,50 m – 22x22
 Mise en place de plants tous les 1m75 sur la ligne
 Mise en place de protections sur les chênes avec un tuteur

Pour un montant de 48.115,00 € HT soit 52.661,96 € T.T.C.

3) ETS DUPUY – 62 Route de Saumur – B.P. 17 – 49390 VERNANTES

Devis n°BF2025-11-0004 :

Broyage à l'hectare
 Préparation du sol
 PINUS PINASTER (pins maritime)
 QUERCUS PUBESCENCE (chêne pubescence)
 QUERCUS SUBER (chêne liège)
 Mise en place sur les 400 chênes
 (hauteur 120 cm et diam. 20 cm)

Pour un montant de 47.215,10 HT soit 56.658,12 € T.T.C.

4) UNISYLVIA – Agence Centre Ouest – 28 r de la Tuilerie – 37550 SAINT AVERTIN

Devis – Réf chantier 2025/ERU/56

Arasage souche pelle méca dent coupante
 Passage en plein et croisé rouleau landais
 Opération optionnelle selon l'état de la molinie après le passage de la pelle
 Labour en ligne : charrue tri-socs
 Labour en planche, espacement de 4m20 entre les lignes
 Emiettage
 Reprise de labour au cover-crop ou à la landaise
 Déplacement engins UNISYLVIA
 Foum.pin maritime Etiq verte
 Motte 100cm³
 VF3 ou VF2 prix saison 2025-2026
 MEP plants motte : planteuse mécanique
 Fourniture trico (répulsif gibier)
 Mise en place répulsif contre gibier
 Fourniture chêne pubescent H30cm+
 Motte 200cm³ ou racine nue selon p épinière
 Prix saison 2025-2026
 Fourniture au chênes motte 200cm³
 Chêne liège
 Prix saison 2025-2026
 Mise en place plants en motte à la bêche
 Fourniture tuteur châtaignier
 Fourniture protection gaine enforcée
 Mise en place protection individ. Gibier

Pour un montant de 34.019,45 HT soit 40.059,35 € T.T.C.

En ce qui concerne ce devis, les prix sont susceptibles de varier dans une fourchette de plus ou moins 10 % par rapport aux montants indiqués dans le présent devis, compte tenu de la forte inflation actuelle et de l'imprévisibilité du marché de certaines fournitures.

Après en avoir délibéré,

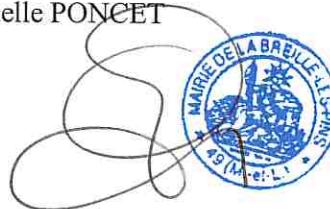
LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents :

La société UNISYLVIA – Agence Centre Ouest – 28 r de la Tuilerie – 37550 SAINT AVERTIN
Pour un montant de 34.019,45 HT soit 40.059,35 € T.T.C.

Le devis sera validé après le vote du budget 2026.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 3/02/2026
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 3/02/2026
Et de la publication le 3/02/2026

Le secrétaire

A blue ink signature of "Lise" is written.